



Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Thibivillers@wanadoo.fr

Le 1^{er} mars 2021, à Thibivillers

Madame, Monsieur, chers parents,

À la rentrée scolaire de septembre 2021, les enfants de Thibivillers et de la Corne en Vexin seront désormais scolarisés sur le groupe scolaire Roger Blondeau de Chaumont en Vexin.

Après plusieurs années de procédures, les instances administratives ont modifié la carte scolaire et nous ont permis de vous proposer de meilleures conditions de scolarité pour vos enfants.

Les enfants de Bachivillers intégreront le regroupement scolaire de Montchevreuil (Fresneaux-Montchevreuil et Bachivillers) – Le Mesnil-Théribus avec une répartition par niveaux scolaires qui est en cours de décision de leur côté. Le Syndicat du Thel Vexin sera dissout.

Les conditions sanitaires ne nous permettent pas de pouvoir organiser une réunion d'information, mais nous pouvons vous annoncer l'organisation suivante :

- Horaires de l'école maternelle et élémentaire : 8h20 – 11h30 et 13h20 – 16h30
- L'école maternelle est organisée en 5 classes, une salle de motricité et une grande cour de récréation.
- L'école élémentaire est répartie en 11 classes, et dispose de 3 grandes cours de récréation répartie par niveau d'âge.
- Le service de ramassage scolaire est en cours de préparation auprès de la Région des Hauts de France pour un service le matin et le soir. Pas de service de car le midi.
- Une offre de cantine de qualité en 2 services. La cantine dispose de 5 salles de repas et d'un animateur par salle. Les maternelles sont encadrées par les ATSEM pendant la pause repas. Le cout du repas est actuellement de 5,10 € mais le conseil municipal de Chaumont-en-Vexin est en cours d'étude pour proposer un tarif à la baisse et dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés.
- Une offre de service périscolaire est proposée par le Centre Social Rural. Il vous propose un accueil le matin, le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

La procédure d'inscription :

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec le secrétariat de mairie de Thibivillers, pour obtenir une attestation de résidence, qui vous permettra d'aller en mairie de Chaumont-en-Vexin inscrire vos enfants auprès de M. Baptiste PETIT au 03.44.49.00.46.

Il faudra vous munir de l'attestation de résidence, du livret de famille et pour les parents séparés, d'une décision de justice en cours ou d'une autorisation parentale. Vous obtiendrez un certificat de pré-inscription indispensable pour prendre rendez-vous auprès des directrices.

Les inscriptions à l'école de Chaumont-en-Vexin se feront uniquement sur rendez-vous (soit par téléphone, soit par mail) :



République Française
MAIRIE DE THIBIVILLERS
6 0 2 4 0
4 rue des Tilleuls
03.44.49.13.26

Département de l'Oise

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Thibivillers@wanadoo.fr

- **Pour l'école maternelle** auprès de Mme Hélène LERZY, directrice
au 03.44.49.02.33 / 06.40.67.17.22 – mail : 0600470k@ac-amiens.fr
Les vendredis 26 mars, 2 avril, 9 avril et 16 avril de 8h45 à 16h00

- **Pour l'école élémentaire** auprès de Mme Marie-Jo SZUWALSKI
au 06.85.60.37.11 – mail : ecole.primaire-chaumont@ac-amiens.fr
Les rendez-vous auront lieu sur le mois d'avril.

Dans les deux cas, pour l'inscription à l'école, vous devrez vous munir de la fiche de pré-inscription délivrée par la mairie de Chaumont-en-Vexin, du carnet de santé, du livret de famille et pour les parents séparés, d'une décision de justice en cours ou d'une autorisation parentale.

Le secrétariat de mairie et moi-même, sommes à votre disposition pour répondre à vos questions au sujet de l'organisation de la rentrée de septembre 2021.

Sachez que le conseil municipal est ravi de cette décision très attendue qui va dans le sens des familles et de leurs enfants, en offrant de meilleures conditions scolaires tant en termes de locaux, de services proposés aux familles, que d'offre de moyens pédagogiques.

Toutefois, si vos enfants sont scolarisés en dehors du regroupement scolaire du Thel Vexin, vous pouvez bien sûr les laisser continuer leur scolarité dans leur établissement scolaire actuel.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, en l'assurance de tout notre dévouement.

Le Maire, JUBAULT Yannick

